

Madame Laurence FOURNIER
Directrice des Ressources Humaines
Newrest Wagons-Lits France
87 rue du Charolais
75012 Paris

Négociations Annuelles Obligatoires Cahier revendicatif Force Ouvrière

Salaires et indemnités

- ◆ A la signature de l'accord NRF en 2000 tous les salaires étaient supérieurs au Smic. Nous revendiquons la première ligne de salaire au Smic au 1^{er} janvier 2016 et 3% d'augmentation pour toutes les catégories professionnelles afin de diminuer l'écart entre la signature de l'accord et aujourd'hui sur l'ensemble du périmètre.
- ◆ Négociation d'un minimum d'intéressement garanti mensuel pour le personnel commercial suite à la perte de la Pro.
- ◆ Négociation d'une compensation financière pour la prise de jours fériés.
- ◆ Négociation d'une catégorie "Formateur" puisqu'ils sont intégrés dans le plan de formation.
- ◆ Responsables Adjointes SAB ; repositionnement de ces salariés au niveau AUO (application Accord NRF)
- ◆ Réajustement des primes de dimanches et fêtes et des heures de nuit puis indexation sur les augmentations de salaire.
- ◆ Réévaluation de la prime de report de repos sur les augmentations de salaire.
- ◆ Part variable administrative portée à un mois de salaire.
- ◆ Forfait décent de la prime petit-déjeuner à 2,5 MG.
- ◆ Augmentation du forfait taxi.
- ◆ Négociation de la course autre pour une application périmètre.
- ◆ Augmentation des tickets restaurant.
- ◆ Intéressement sur les ventes Intercité nuit.
- ◆ Demande de congé lumière pour Intercité nuit.
- ◆ Demande d'une prime HLP pour palier à la baisse du nombre de courses.
- ◆ Demande d'une prime pour les découchés longs (+ 10h).
- ◆ Demande d'une prime pour toutes les coupures supérieures à 4 heures.
- ◆ Demande d'une prime dite de "froid" pour les agents devant attendre un train en province après une navette et qu'il n'y a ni local ni chambre de jour pour se protéger.
- ◆ Demande d'une aide annuelle pour l'achat de chaussures.

Conditions de travail.

- ◆ Négociation d'un accord cohérent sur le travail de nuit.
- ◆ Listage et négociation sur les cas de retards de train.
- ◆ Création d'un échelon pour les agents ayant 20 ans d'ancienneté.
- ◆ Négociation d'un accord pour l'aménagement des plannings des seniors.
- ◆ 75% du temps de nuit pris en compte quand la nuitée est inférieure à 8 heures.
- ◆ Prime pour toutes les coupures supérieures à 4 heures.
- ◆ Demande de places de parking pour les agents de la gare de l'Est tout comme à Montparnasse ou gare de Lyon.

Social.

- ◆ Carence maladie à 1 jour pour un arrêt maladie.
- ◆ Remplacement obligatoire du personnel administratif en maladie ou arrêt de travail de plus de 7 jours dans l'entreprise.
- ◆ Mise en place d'un système d'assurance Incapacité et Invalidité.
- ◆ Négociation d'un compte épargne temps.

Veuillez agréer, Madame le Directrice des Ressources Humaines, nos salutations.

Les délégués syndicaux Force Ouvrière